

Tarif des principales opérations bancaires des personnes physiques

Tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2019



Vous trouverez dans cette brochure un aperçu des tarifs concernant :

1	Compte à vue	6
2	Dépôt d'épargne	10
3	Courrier	12
4	Opérations à distance	14
5	Compte à terme	16
6	Conversion des devises et opérations de change	16
7	Crédits	16
8	Paiements et encaissements	16
9	Cartes	21
10	Autres tarifications	22
11	Coffres-forts	26
12	Wealth Analysis & Planning	26

- **Assurance Compte espèces ING**

Assurance liée à un compte à vue ou à un compte d'épargne pour couvrir le risque de décès par accident.

- **Carte de paiement ING**

La carte de paiement ING est le prolongement de votre compte à vue. Elle vous donne accès au Self'Bank et à ses nombreuses possibilités. De plus, si la carte bénéficie de la fonction de paiement et de retrait, elle vous permet de retirer de l'argent aux distributeurs de billets et de payer vos achats dans les commerces, et ce partout en Europe.

Pour retirer de l'argent, le code secret doit toujours être encodé, alors que pour certains paiements dans des commerces, la signature électronique n'est parfois plus demandée.

- **Clients non-résidents**

Il s'agit de clients qui résident à l'étranger, mais qui possèdent un compte en Belgique.

- **Compte à vue Professionnel ING**

Il s'agit d'un compte à vue à usage professionnel comprenant les services suivants : la gestion du compte, l'accès gratuit à Business'Bank, à l'ING Smart Banking et à Phone'Bank, un nombre illimité d'opérations électroniques, 2 cartes de paiement et retrait en Belgique et en Europe (une par titulaire), 12 opérations de débit manuelles par an, la mise à disposition des extraits de compte en Business'Bank.

- **Compte ING go to 18**

Le compte à vue pour les étudiants de 10 à 17 ans inclus. Les jeunes bénéficient chez ING de conditions spéciales et de nombreux avantages concrets.

- **Compte service bancaire de base ING**

La loi du 22 décembre 2017 dispose que toute personne, résidente de l'Union européenne, qui ne possède pas encore de compte et qui le demande peut ouvrir un compte de base auprès de la banque. ING propose ce service bancaire de base qui comprend l'ouverture, la tenue et la fermeture du compte, un forfait de base incluant 36 opérations manuelles de débit, l'accès à Self'Bank, Home'Bank, ING Smart Banking et Phone'Bank, une carte de débit ING donnant accès au service de retrait et de paiement en Belgique et en Europe. Les extraits de compte sont disponibles via Home'Bank ou envoyés par la poste.

- **Compte Vert ING**

Il s'agit d'un compte à vue à usage privé, comprenant les services suivants : la gestion du compte, l'accès gratuit à Home'Bank, à ING Smart Banking et à Phone'Bank, un nombre illimité

d'opérations électroniques, 2 cartes de paiement et retrait en Belgique et en Europe (une par titulaire), 12 opérations de débit manuelles par an, la mise à disposition des extraits de compte en Home'Bank.

- **Date de valeur**

La date de valeur est la date à laquelle un montant retiré cesse de produire des intérêts, ou celle à laquelle un montant versé commence à produire des intérêts.

- **Home'Bank/Business'Bank**

Home'Bank/Business'Bank vous offre la possibilité de réaliser, via Internet, la majeure partie de vos transactions bancaires (virements, domiciliations, ordres permanents, placements...) vous-même, sans vous déplacer. Vous introduisez vos transactions sur votre PC et vous les envoyez dans un environnement sécurisé à ING, où elles seront, après contrôle, exécutées immédiatement et automatiquement. Home'Bank se compose de deux modules : les services on-line et les services off-line.

- **ING Card Reader**

L'ING Card Reader lit votre carte bancaire ING, qui devient votre clé d'accès à Home'Bank /Business'Bank. Cela vous permet de vous identifier et de signer vos transactions en ligne à partir de n'importe quel ordinateur connecté à Internet, partout dans le monde.

- **ING Card, Visa et MasterCard**

Il s'agit de cartes de crédit à usage privé (ING Card, Visa Classic, Visa Gold, MasterCard Gold) ou professionnel (MasterCard Business) qui vous permettent de faire des dépenses aujourd'hui, dans certaines limites, et de les payer plus tard. L'ING Card est une carte de crédit MasterCard assortie d'une facilité de découvert (soumise à la loi relative au crédit à la consommation) facultative sur un compte ING Card et est destinée aux personnes physiques majeures agissant à des fins privées.

Les cartes de crédit Visa Classic, Visa Gold et MasterCard Gold sont des cartes de crédit sans facilité de découvert soumises à la loi relative au crédit à la consommation.

- **ING Epargne Tempo**

L'ING Epargne Tempo est un compte d'épargne réglementé électronique, libellé en euro, destiné aux personnes souhaitant épargner uniquement de manière mensuelle par le biais d'un seul ordre permanent d'un montant maximum de 500 EUR par mois à partir d'un compte à vue auprès d'ING

Belgique. La rémunération consiste en un taux de base, augmenté le cas échéant d'une prime de fidélité attractive. Ce compte gratuit peut être ouvert pour toute personne physique majeure, disposant d'une adresse légale en Belgique et d'une adresse e-mail valable. La gestion de l'ING Epargne Tempo s'effectue exclusivement par Home'Bank et ING Smart Banking.

• **ING Global Assistance**

ING Global Assistance est un contrat d'adhésion proposé en option d'une carte de crédit ING Visa Gold ou ING MasterCard Gold. Grâce à l'ING Global Assistance, le titulaire de la carte de crédit et sa famille peuvent bénéficier à la maison et en voyage de l'assistance aux personnes et de l'assistance pour 2 voitures (maximum).

• **ING Lion Account**

ING Lion Account est un package, comprenant différents produits dont la gestion se fait uniquement via les canaux électroniques. Le package comprend : un compte à vue à usage privé pour 1 titulaire; une carte de paiement et de retrait en Belgique et en Europe, l'accès à Home'Bank, à ING Smart Banking, aux Self'Bank et à Phone'Bank, la mise à disposition des extraits en Home'Bank.

Ce compte à vue est libellé en euro (toute somme créditée dans une devise étrangère sur un ING Lion Account sera automatiquement convertie en euro). Il peut être ouvert par toute personne physique majeure, juridiquement capable au moment de l'ouverture du compte et disposant d'une adresse e-mail à raison d'un maximum de 2 ING Lion Account par personne. S'il y a 2 titulaires, ceux-ci seront considérés comme constituant une indivision à parts égales (et aucun mandataire possible).

• **ING Lion Deposit**

L'ING Lion Deposit est un compte d'épargne réglementé électronique, libellé en euro, destiné aux personnes ayant un horizon d'épargne de moins d'un an et qui souhaitent gérer leur épargne elles-mêmes en ligne, sans passer par l'agence. La rémunération consiste en un taux de base attractif, augmenté le cas échéant d'une prime de fidélité si les capitaux restent sur le compte pendant 12 mois consécutifs. Ce compte gratuit peut être ouvert par toute personne physique majeure, juridiquement capable, disposant d'une adresse légale en Belgique et d'une adresse e-mail valable. La gestion de l'ING Lion Deposit s'effectue exclusivement via Home'Bank.

• **ING Smart Banking**

Cette application gratuite (disponible pour iOS et Android) vous permet de gérer vos comptes via votre appareil mobile (smartphone ou tablette), où et quand vous le souhaitez. Elle vous permet notamment de suivre les opérations de vos comptes et cartes de crédit, exécuter des virements, prendre rendez-vous avec votre personne de contact ING ou retrouver une agence.

• **Livret ING Lion Premium**

Le Livret ING Lion Premium est un compte d'épargne réglementé électronique, libellé en euro, destiné aux personnes ayant un horizon d'épargne d'un an et qui souhaitent gérer leur épargne elles-mêmes en ligne, sans passer par l'agence. La rémunération consiste en un taux de base, augmenté le cas échéant d'une prime de fidélité attractive. Le rendement est donc intéressant si les capitaux restent sur le compte pendant 12 mois consécutifs.

Ce compte d'épargne gratuit peut être ouvert par toute personne physique majeure, juridiquement capable, disposant d'une adresse légale en Belgique et d'une adresse e-mail valable. La gestion du Livret ING Lion Premium s'effectue exclusivement via Home'Bank.

• **Livret Orange ING**

Le Livret Orange ING est un compte d'épargne réglementé, libellé en euro, destiné aux clients ayant un horizon d'épargne d'un an et qui gèrent généralement leur épargne via leur agence. La rémunération consiste en un taux de base, augmenté le cas échéant d'une prime de fidélité attractive. Le rendement est donc intéressant si les capitaux restent sur le compte pendant 12 mois consécutifs. L'épargne constituée reste toutefois disponible à tout moment. Le client bénéficie en outre de l'ensemble des services offerts en agence.

• **Livret Vert ING**

Le Livret Vert ING est un compte d'épargne réglementé classique, libellé en euro, destiné aux personnes ayant un horizon d'épargne de moins d'un an et qui gèrent généralement leur épargne via leur agence. La rémunération consiste en un taux de base, augmenté le cas échéant d'une prime de fidélité si les capitaux restent sur le compte pendant 12 mois consécutifs. L'épargne constituée est disponible partout et à tout moment. Ce compte s'adresse aux clients souhaitant bénéficier d'un intérêt, même si l'argent reste moins d'un an en compte. Le client bénéficie en outre de l'ensemble

des services offerts en agence relativement à ce compte (retraits, versements...).

• **Ordre permanent**

Par le biais d'un ordre permanent, vous demandez à la banque de virer régulièrement, à une certaine date, un montant sur un autre compte.

• **Phone'Bank**

Phone'Bank vous permet de demander des informations concernant votre situation financière et nos produits. Vous suivez les instructions et entrez en contact avec un interlocuteur ING. Ceux-ci sont à votre disposition du lundi au vendredi, de 8 h à 22 h, et le samedi, de 9 h à 17 h.

• **Self'Bank**

Self'Bank est une agence automatique. Vous y trouverez un ou plusieurs distributeurs avec écran, clavier et lecteur de cartes. Au Self'Bank, vous pouvez retirer ou déposer de l'argent, consulter le solde de vos comptes et effectuer vous-même un grand nombre d'opérations de gestion journalière, des consultations et des simulations. Les Self'Bank sont ouverts de 5 h à 23 h 30, 7 jours sur 7.

• **Taxes**

Nos tarifs sont exprimés en euros et comprennent la TVA de 21 %. La TVA n'est pas due sur les montants suivis d'un *. Une taxe est due lors de l'établissement de chaque décompte d'intérêts (« taxe sur écrits bancaires », anciennement appelée « droit de timbre »), qui s'élève à 0,15 euros conformément à l'article 8 du Code des droits et taxes diverses.

Le précompte mobilier (actuellement de 15 %) est exonéré pour les dépôts en comptes d'épargne réglementés jusqu'à 980 euros d'intérêts (par contribuable, personne physique, pour l'exercice d'imposition 2020 revenus 2019). Pour rappel, un contribuable soumis à l'impôt des personnes physiques est contraint par la loi d'indiquer dans sa déclaration d'impôts annuelle le montant total des intérêts de ses comptes d'épargne réglementés, tant chez ING qu'auprès des autres banques, qui dépasse la limite d'exonération et sur lequel aucun précompte mobilier n'a encore été prélevé.

• **Zone euro**

La zone euro désigne l'ensemble des pays ayant choisi l'euro comme monnaie unique.

Vous avez des questions au sujet de nos conditions ? Vous souhaitez obtenir davantage d'informations sur nos produits et services ? Nos collaborateurs en agence se feront un plaisir de vous aider. Vous pouvez également prendre contact avec ING Info au 02 464 60 02, du lundi au vendredi, de 8 à 22 h, et le samedi, de 9 à 17 h. Pour plus d'informations sur nos conditions générales, veuillez consulter le Règlement Général des Opérations, le Règlement Spécial des Opérations de Paiement, ainsi que les autres règlements particuliers.

Les tarifs repris dans cette brochure concernent des produits et services offerts par ING Belgique, ci-après dénommée ING (sauf indication contraires). Ils sont exprimés en euros.

1. Compte à vue

1.1 Frais de tenue de compte et forfait annuel

	10-18 ans Compte ING go to 18	ING Lion Account	Compte Vert ING	Compte à vue Professionnel ING
▪ Ouverture, fermeture de compte	0	0	0	0
▪ Tenue de compte, par an	0	0	Inclus dans le forfait annuel	Inclus dans le forfait annuel
▪ Paquet de base comprenant : - L'accès à Self'Bank, Home'Bank/Business'Bank, ING Smart Banking et Phone'Bank - Un nombre illimité d'opérations de paiement électroniques	Inclus dans le forfait annuel	Inclus dans le forfait annuel	Inclus dans le forfait annuel	Inclus dans le forfait annuel
▪ Forfait annuel Ce forfait annuel comprend :	0 Paquet de base + - 1 carte avec service de paiement et de retrait en Belgique et en Europe - Extraits de compte via Home'Bank	0 Paquet de base + - 1 carte avec service de paiement et de retrait en Belgique et en Europe - Extraits de compte via Home'Bank	40,00 ^{1 2} Paquet de base + tenue de compte + 2 cartes (1 par titulaire) avec service de paiement et de retrait en Belgique et en Europe - 1 carte de remplacement en cas de vol ou de perte de la carte de paiement - Extraits de compte via Home'Bank - 12 opérations de débit manuelles	40,00 ^{1 2} Paquet de base + tenue de compte + 2 cartes (1 par titulaire) avec service de paiement et de retrait en Belgique et en Europe - 1 carte de remplacement en cas de vol ou de perte de la carte de paiement - Extraits de compte via Business'Bank - 12 opérations de débit manuelles
▪ Forfait annuel second titulaire	Pas d'application	10,00 comprenant 1 carte de paiement et de retrait en Belgique et en Europe (max. 2 titulaires)	0	0

1.2 Opérations

Opérations électroniques

- Retrait au Self'Bank ou à un distributeur de billets ING (Belgique)	0	0	0	0
- Paiement par carte de paiement ING (zone euro)	0	0	0	0
- Virement électronique par Self'Bank, Home'Bank/Business'Bank ou ING Smart Banking	0	0	0	0
- Domiciliation (en tant que débiteur) ou instruction permanente	0	0	0	0

Opérations de débit manuelles

- Paiement par chèque	0	Pas d'application	À partir de la 13 ^e opération : 1,00	À partir de la 13 ^e opération : 1,00
- Retrait au guichet :				
→ Dans une agence sans Self'Bank	0	Pas d'application	0	0
→ Dans une agence avec Self'Bank	0	Pas d'application	1,00	1,00
- Virement papier standard (formulaire rose)	0	2,00	1,00	1,00
- Virement au guichet ³	0	2,00	1,00	1,00

Autres opérations

- Modification, effectuée au guichet, des services liés à la carte de paiement (activation de Maestro hors de l'Union européenne ou modification de la limite de la carte)	0	5,00	0	0
- Retrait en zone euro dans un espace « self bank » non ING Belgique ou à un distributeur de billets non ING Belgique avec la carte de débit ³	0	0,50	0	0

¹ La tenue de compte : 26,50* euros + autres services (13,50 euros) : 40,00 euros

² Clients non-résidents domiciliés en dehors de l'Union Européenne : 100* euros par an (tenue de compte et forfait).

³ Tarifs pour l'utilisation à l'étranger voir section 9. Cartes

³ Paiement manuel exécuté par un collaborateur ING (tarifé dès la première opération) : + 9,68 euros .

* TVA non due (voir p 5).

	10-18 ans Compte ING go to 18	ING Lion Account	Compte Vert ING	Compte à vue Professionnel ING
--	----------------------------------	------------------	-----------------	-----------------------------------

1.3 Taux créditeur, par an

▪ Taux à vue sur l'avoir moyen dépassant 2.500 € ¹	Jusqu'à 1.250 € : 0,10 % Au-delà : 0,05 %	0 %	0 %	0 %
---	--	-----	-----	-----

1.4 Taux débiteur, par an

▪ Dépassement non autorisé (solde débiteur, sans crédit accordé) ²	Non autorisé (12,50 %)	Non autorisé (12,50 %)	Non autorisé (12,50 %)	Non autorisé (19,20 %) ³
---	---------------------------	---------------------------	---------------------------	--

1.5 Date de valeur

▪ Paiements ▪ Retraits et versements	} Valeur du jour	} Valeur du jour	} Valeur du jour	} Valeur du jour
---	------------------	------------------	------------------	------------------

1.6 Cartes, par an

Carte de paiement ING

- Accès au Self*Bank	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
- Service de paiement et de retrait en Belgique et en Europe	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
- Carte supplémentaire	10,00	10,00	10,00	10,00
- Carte de remplacement (suite à une perte ou un vol)	Incluse	9,99	1 carte incluse par an, 9,99 à partir de la 2 ^{ème}	1 carte incluse par an, 9,99 à partir de la 2 ^{ème}
- Carte temporaire	Incluse	9,00	Incluse	Incluse

ING Card, Visa et MasterCard

- ING Card ⁴ → pour les étudiants entre 18 et 25 ans si l'ouverture du crédit est limitée à € 500	Pas d'application	25,00*	25,00*	Pas d'application
→ pour les clients entre 18 et 25 ans	Pas d'application	5,00* (1 ^{ère} année € 0)	5,00* (1 ^{ère} année € 0)	Pas d'application
- Visa Classic	Pas d'application	12,50* (1 ^{ère} année € 0)	12,50* (1 ^{ère} année € 0)	Pas d'application
→ pour les clients entre 18 et 25 ans	Pas d'application	22,00*	22,00*	Pas d'application
- Visa Gold/MasterCard Gold	Pas d'application	10,00*	10,00*	Pas d'application
+ en option : ING Global Assistance	Pas d'application	48,00*	48,00*	Pas d'application
+ en option : ING Assistance ⁵	Pas d'application	159,00*	159,00*	Pas d'application
- MasterCard Business	Pas d'application	139,30*	139,30*	Pas d'application
		22,00*	Pas d'application	22,00*

1.7 Assurance, par an

▪ Assurance Compte espèces ING	4,80*	Pas d'application	4,80*	4,80*
--------------------------------	-------	-------------------	-------	-------

¹ Clients non résidents hors UE : sur l'avoir moyen dépassant 6.250 €.

² En outre, des frais de lettres de rappel seront applicables. Voir page 25 point 10.5 pour plus de détails.

³ Ce taux concerne tous les dépassements non autorisés sur les comptes professionnels.

⁴ L'ING Card est une carte de crédit MasterCard assortie d'une facilité de découvert facultative sur un Compte ING Card. L'ING Card peut être souscrite sans ouvrir un ING Lion Account, un Compte Vert ING ou un Compte ING go to 18. L'ouverture, la gestion et la clôture du compte ING Card sont gratuites.

⁵ Cette option n'est plus commercialisée.

* TVA non due (voir p 5).

2. Dépôt d'épargne

ING Epargne Tempo

ING Lion Deposit

Livret ING Lion Premium

Livret Vert ING

Livret Orange ING

2.1 Frais de gestion

▪ Ouverture, fermeture, tenue de compte	0	0	0	0	0
---	---	---	---	---	---

2.2 Opérations

Opérations électroniques

▪ Retrait et versement au Self'Bank ¹	Pas d'application	Pas d'application	Pas d'application	0 ¹	0 ¹
▪ Virement électronique					
- par Self Bank ¹	Pas d'application	Pas d'application	Pas d'application	0 ¹	0 ¹
- par ING Smart Banking	0	0	0	0	0
- par Home'Bank/Business'Bank	0	0	0	0	0

Opérations manuelles

▪ Retrait et versement au guichet	Pas d'application	Pas d'application	Pas d'application	0	0
▪ Virement au guichet vers un compte ING	Pas d'application	Pas d'application	Pas d'application	0	0

2.3 Taux créditeur, par an

▪ Taux de base	} Voir taux affichés en agence, sur www.ing.be , en Home'Bank	} Voir taux affichés en agence, sur www.ing.be , en Home'Bank	} Voir taux affichés en agence, sur www.ing.be , en Home'Bank	} Voir taux affichés en agence, sur www.ing.be , en Home'Bank	} Voir taux affichés en agence, sur www.ing.be , en Home'Bank
▪ Prime de fidélité ²					

2.4 Date de valeur³

▪ Versement	Au plus tard le lendemain	Au plus tard le lendemain	Au plus tard le lendemain	Au plus tard le lendemain	Au plus tard le lendemain
▪ Retrait	Le jour même	Le jour même	Le jour même	Le jour même	Le jour même

2.5 Assurance, par an

▪ Assurance Compte espèces ING	4,80*	4,80*	4,80*	4,80*	4,80*
--------------------------------	-------	-------	-------	-------	-------

¹ Uniquement d'application si le client dispose d'une carte de paiement liée à un compte à vue ING. Aucune carte de paiement n'est toutefois liée au Livret Vert ING, ou au Livret Orange ING.

² La prime de fidélité est octroyée pour les montants qui restent placés durant 12 mois consécutifs. La période de fidélité prend cours au plus tard le premier jour calendrier qui suit le jour calendrier de l'inscription des capitaux ou qui suit le jour calendrier du terme de la période de fidélité précédente.

³ La date de valeur est la date à laquelle un montant retiré cesse de produire des intérêts ou à laquelle un montant versé commence à produire des intérêts.

* TVA non due (voir p 5).

3. Courrier

	10-18 ans Compte ING go to 18	ING Lion Account	Compte Vert ING	Compte à vue Professionnel ING	
Extraits de compte (journaliers, hebdomadaires, mensuels)					
▪ À disposition en Home'Bank/Business'Bank	0 (pas disponible en Business'Bank)	0	0	0	
▪ Envoyés par la poste	Frais de port	5,00* + frais de port	5,00* + frais de port	5,00* + frais de port	
▪ À disposition dans l'agence pour non-résidents (c/o guichet/boîte aux lettres)	50,00*/an	Pas d'application	50,00*/an	50,00*/an	
	ING Epargne Tempo	ING Lion Deposit	Livret ING Lion Premium	Livret Vert ING	Livret Orange ING
Extraits de compte (journaliers, hebdomadaires, mensuels)					
▪ À disposition en Home'Bank/Business'Bank	0	0	0	0	0
▪ Envoyés par la poste	Pas d'application	Pas d'application	Pas d'application	Frais de port	Frais de port
▪ À disposition dans l'agence pour non-résidents (c/o guichet/boîte aux lettres)	Pas d'application	Pas d'application	Pas d'application	0	0

* TVA non due (voir p 5).

4. Opérations à distance

	10-18 ans Compte ING go to 18	ING Lion Account	Compte Vert ING	Compte à vue Professionnel ING	
Self'Bank					
▪ Accès et utilisation (voir 1.2)	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	
Home'Bank					
▪ Accès et utilisation (voir 1.2)	Inclus	Inclus	Inclus	Pas d'application	
▪ Accès à Internet : à charge du client					
▪ ING Card Reader	0 ¹	0 ¹	0 ¹	Pas d'application	
▪ ING Connectable Card Reader	42,35 ²	42,35 ²	42,35 ²	Pas d'application	
▪ Module Home'Bank Offline, par an	72,60	72,60	72,60	Pas d'application	
ING Smart Banking					
▪ Accès et utilisation (voir 1.2) ³	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	
▪ Accès à Internet : à charge du client					
Business'Bank					
▪ Accès et utilisation (voir 1.2)	Pas d'application	Inclus ⁴	Pas d'application	Inclus	
▪ Accès à Internet : à charge du client					
▪ ING Card Reader	Pas d'application	0 ¹	Pas d'application	0 ¹	
▪ ING Connectable Card Reader	Pas d'application	42,35 ²	Pas d'application	42,35 ²	
▪ Option, par an					
→ Privalis	Pas d'application	0 ⁴	Pas d'application	0	
→ Premium	Pas d'application	60,50 ⁴	Pas d'application	60,50	
▪ Module Home'Bank Offline, par an	Pas d'application	72,60	Pas d'application	60,00 (HTVA)	
Phone'Bank					
▪ Accès et utilisation (voir 1.2)	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	
▪ Communication téléphonique : à charge du client					
	ING Epargne Tempo	ING Lion Deposit	Livret ING Lion Premium	Livret Vert ING	Livret Orange ING
Self'Bank					
▪ Accès et utilisation (voir 2.2)	Pas d'application	Pas d'application	Pas d'application	Inclus	Inclus
Home'Bank/Business'Bank					
▪ Accès et utilisation (voir 2.2)	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
▪ Accès à Internet : à charge du client					
▪ ING Card Reader	0 ¹	0 ¹	0 ¹	0 ¹	0 ¹
▪ ING Connectable Card Reader	42,35 ²	42,35 ²	42,35 ²	42,35 ²	42,35 ²
▪ Module Home'Bank Offline, par an	72,60	72,60	72,60	72,60	72,60
ING Smart Banking					
▪ Accès et utilisation (voir 2.2) ³	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
▪ Accès à Internet : à charge du client					
Phone'Bank					
▪ Accès et utilisation (voir 2.2)	Pas d'application	Pas d'application	Pas d'application	Inclus	Inclus
▪ Communication téléphonique : à charge du client					

¹ Vous pouvez recevoir gratuitement jusqu'à 2 ING Card Reader par an. Tout ING Card Reader supplémentaire coûte 25 euros.

² Votre ING Connectable Card Reader coûte 42,35 euros. Le premier ING Connectable Card Reader est gratuit si vous avez choisi l'option Business'Bank Premium.

³ Le client doit aussi disposer d'un abonnement Home'Bank/Business'Bank (également gratuit), afin de pouvoir utiliser ING Smart Banking.

⁴ ING Lion Account à usage professionnel.

5. Compte à terme (en ce compris Prêt-citoyen thématique ING¹)

EUR

- Taux : voir taux affichés en agence et disponibles auprès du guichet de l'agence
- Gestion du compte

0

6. Conversion des devises et opérations de change

La marge standard prise sur des conversions de devises et des opérations de change est de 3 %. Les cours utilisés pour la conversion de devises lors de paiements ou lors d'opérations de change sont basés sur les cotations en vigueur sur le marché international.

Les cours sont disponibles en Home'Bank/Business'Bank, au Self'Bank et sur demande en agence.

7. Crédits

1. Crédits hypothécaires : le prospectus et le tarif sont disponibles en agence et sur ing.be.
2. Crédits à la consommation : la feuille des tarifs est disponible en agence et sur ing.be.

8. Paiements et encaissements

Définitions :

- **La domiciliation européenne SEPA** est un accord entre deux parties (= un mandat de domiciliation), qui permet au bénéficiaire de la créance (= créancier) d'initier le débit du compte du payeur (= débiteur). L'exécution de ce type de paiement répond aux caractéristiques suivantes :
 - Les comptes du créancier et du débiteur se trouvent dans les pays faisant partie de la zone SEPA (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Norvège, Islande, Monaco, Liechtenstein, Suisse et San Marino);
 - Le montant du transfert doit être libellé en euros;
 - La domiciliation doit répondre aux critères STP, c'est-à-dire mentionner l'IBAN du débiteur et le BIC de la banque du débiteur².
- **Le virement européen SEPA** est un paiement qui répond aux caractéristiques suivantes :
 - Paiement dont le compte du donneur d'ordre et celui du bénéficiaire sont tenus dans un des pays de la zone SEPA;
 - Le montant du transfert doit être libellé en euros.
- **Le virement européen SEPA instantané ou paiement instantané**, est un paiement qui répond aux caractéristiques suivantes :
 - Paiement dont le compte du donneur d'ordre et celui du bénéficiaire sont tenus dans un des pays de la zone SEPA (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Norvège, Islande, Monaco, Liechtenstein, Suisse et San Marino);
 - Paiement exécuté en 5 secondes maximum si le compte du bénéficiaire est tenu en Belgique ou en 10 secondes maximum si le compte du bénéficiaire est tenu dans un des pays de la zone SEPA autre que la Belgique ;
 - Le montant du transfert doit être libellé en euros;

- Le montant du transfert ne peut dépasser 15.000 euros si le compte du bénéficiaire est tenu dans un des pays de la zone SEPA autre que la Belgique.

- **Les autres paiements sont appelés « paiements internationaux ».**
- **Options possibles pour les paiements européens SEPA et pour les paiements internationaux sortants :**
- **International Bank Account Number (IBAN) :** standard international des numéros de compte bancaires utilisé pour les paiements européens SEPA et si d'application, pour les paiements internationaux. L'IBAN comprend au maximum 34 caractères alphanumériques et a une longueur fixe dans chaque pays. Il se compose d'un code pays (2 lettres), d'un nombre de contrôle (2 chiffres) et d'un numéro de compte national (complété pour certains pays).
- **Bank Identifier Code (BIC) :** code international (l'adresse Swift) qui permet une identification unique de chaque banque. Il compte 8 ou 11 caractères alphanumériques et est composé d'un code bancaire (4 caractères), d'un code pays (2 lettres), d'un code de lieu (2 caractères), et peut être complété, pour certaines banques, d'un code d'agence (3 caractères).
- **Straight Through Processing (STP) :**
 - **Pour les virements européens SEPA :** paiement électronique qui mentionne les numéros de compte corrects (IBAN) du donneur d'ordre et du bénéficiaire, le BIC¹ (adresse Swift) de la banque du bénéficiaire ainsi que le nom du bénéficiaire.
 - **Pour les paiements internationaux :** paiement électronique qui mentionne les numéros de compte corrects (IBAN) du donneur d'ordre et du bénéficiaire, le BIC (adresse Swift) de la banque du bénéficiaire, ainsi que le nom et l'adresse complète du bénéficiaire.
- **Instruction sur les frais BEN/SHA/OUR**
Pour les paiements européens SEPA et pour les paiements internationaux sortants, quelle qu'en soit la devise, exécutés au sein de l'Espace Economique Européen, seule la mention SHA est acceptée. Si une autre instruction a été donnée, elle sera automatiquement changée en SHA.
Pour tous les autres paiements internationaux sortants, exécutés en dehors de l'EEE, SHA, BEN ou OUR peuvent être choisis :
 - **Shared Cost** (SHA – frais partagés) : le donneur d'ordre paie les frais calculés par sa banque; les frais portés en compte par la banque du bénéficiaire sont à la charge du bénéficiaire.
 - **Our Cost** (OUR – frais à charge du donneur d'ordre) : le donneur d'ordre paie les frais portés en compte par sa banque et les frais calculés par la banque du bénéficiaire.
 - **Beneficiary Cost** (BEN – frais à charge du bénéficiaire) : le donneur d'ordre ne paie pas de frais. Tant les frais de la banque du donneur d'ordre que les frais de la banque du bénéficiaire sont à charge du bénéficiaire.

Qu'est ce qui vous sera facturé pour un paiement international sortant ? (voir aussi point 8.4)

- Avec une instruction SHA : la commission de paiement ING
- Avec une instruction OUR : la commission de paiement ING + les frais des banques correspondantes
- Avec une instruction BEN : pas de frais pour le client ING. ING déduit automatiquement la commission de paiement ING du montant transféré.

¹ Les Prêts-citoyens thématiques ING sont ouverts en application de la loi du 26 décembre 2013 relative aux prêts-citoyens thématiques et les dispositions de cette loi y sont applicables.

² BIC uniquement nécessaire pour les transactions où le compte du bénéficiaire ou du débiteur est tenu dans un pays en dehors de l'Espace Economique Européen.

¹ BIC uniquement nécessaire pour les transactions où le compte du bénéficiaire ou du débiteur est tenu dans un pays en dehors de l'Espace Economique Européen.

Qu'est ce qui vous sera facturé pour un paiement international entrant ? (voir point 8.4)

- Avec une instruction SHA : la commission de paiement ING
- Avec une instruction OUR : pas de frais pour le client ING (bénéficiaire)
- Avec une instruction BEN : la commission de paiement ING + les frais des banques correspondantes
- **Principe du «montant complet»** : le montant complet doit être transféré sur le compte du bénéficiaire. Les frais éventuellement applicables sont débités de manière distincte par la banque. Ce principe s'applique aux virements européens SEPA et aux paiements dans une devise d'un Etat membre européen exécuté au sein de l'Espace Economique Européen.
- **L'Espace Economique Européen (EEE)** comprend les États membres de l'Union européenne, ainsi que la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein.

8.1 Paiements européens SEPA	EUR
▪ Paiements en euro vers ou en provenance d'un compte tenu dans l'EEE, y compris la Belgique (SEPA)	0
▪ Paiement manuel exécuté par un collaborateur ING ¹	9,68

8.2 Paiements européens SEPA instantanés	EUR
▪ Paiements instantanés en euro en provenance d'un compte à usage professionnel vers un compte tenu dans la zone SEPA	6,05
▪ Paiements instantanés en euro en provenance d'un compte tenu dans la zone SEPA vers un compte à usage professionnel	0
▪ Paiements instantanés en euro vers ou en provenance d'un compte à usage privé tenu dans la zone SEPA	0

8.3 Domiciliation européenne (SEPA)	EUR
▪ Débiteur	
- Domiciliation européenne	0
- Demande injustifiée de remboursement	72,60
- Demande d'une copie d'un mandat de domiciliation	36,30
▪ Créancier	
- Prélèvement par domiciliation européenne SEPA	
- schema Core	0,06 (avec un min. de 3,00 par batch)
- schema B2B	0,08 (avec un min. de 3,00 par batch)
- Demande de remboursement d'une transaction non autorisée (non justifiable par le créancier)	72,60
- Confirmation d'activation de mandat	0

8.4 Paiements internationaux	EUR
▪ Paiements en couronne suédoise ou en leu roumain vers ou en provenance d'un compte tenu dans l'EEE, y compris la Belgique	0
▪ Paiements en euro vers ou en provenance d'un compte tenu hors de l'EEE ou paiements dans d'autres devises : 0,1 % du montant (commission de paiement) + TVA	min. 12,10 et max. 121,00
▪ Paiements vers et en provenance d'un compte tenu en Belgique dans une autre devise que l'euro, la couronne suédoise ou le leu roumain (gratuits entre les comptes ING Belgique) :	
- Contre-valeur jusqu'à 50.000 euros	9,68
- Contre-valeur supérieure à 50.000 euros	10,89

▪ Fax et traitement manuel de virements papier :	
- Vers l'EEE (y compris la Belgique) : en devises étrangères	9,68
- Hors EEE : en euros ou en devises étrangères	9,68
▪ Paiements urgents	6,05
▪ Paiements sortants avec instruction « OUR » ¹ :	
- Aruba, Belgique, Bonaire, Curaçao, Danemark, États-Unis, Finlande, Irlande, Islande, Maroc, Portugal, Saba, Saint-Eustache, Saint-Martin ² , Suède, Suriname	10,89
- Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chine, Croatie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Hong Kong, Hongrie, Île Maurice, Italie, Jordanie, Liban, Luxembourg, Malaisie, Namibie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Russie, Serbie, Slovénie, Suisse, Ukraine, Vietnam, Yémen	18,15
- Afrique du Sud, Albanie, Angola, Biélorussie, Botswana, Brésil, Burundi, Chypre, Corée du Sud, Côte-d'Ivoire, Émirats arabes unis, Estonie, Grande-Bretagne, Guernesey, Île de Man, Inde, Indonésie, Israël, Jamaïque, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Macédoine, Malte, Monténégro, Mozambique, Oman, Pakistan, Réunion, Roumanie, Saint-Marin, Singapour, Slovaquie, Sri Lanka, Taïwan, Tanzanie, Tchèque, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Uruguay	30,25
- Afghanistan, Algérie, Anguilla, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Bermudes, Brunei, Cameroun, Chili, Équateur, Gabon, Ghana, Guinée, Japon, Îles Caïman, Îles Turques-et-Caïques, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Macao, Madagascar, Maldives, Moldavie, Monaco, Népal, Nigéria, Nouvelle-Calédonie, Ouganda, Paraguay, Puerto Rico, Qatar, Saint-Kitts-et-Névis, Sénégal, Swaziland, Tchad, Trinité-et-Tobago, Zambie et le reste du monde ³	60,50

8.5 Autres services soumis à un tarif spécifique	EUR
▪ Retour de fonds ⁴	18,15
▪ Annulation, modification, recherche (frais d'expédition, SWIFT max. 1h) ⁵ , attestation de paiement	
- Opérations des 12 derniers mois	30,25
- Opérations plus anciennes	90,75
- Coût supplémentaire pour une recherche à partir de la 2 ^e heure et par heure	60,50
▪ Paiement non STP	9,68
▪ Défaut de provision en compte	7,26
▪ Copie de documents divers	18,15

¹ Pour les paiements SEPA et pour les paiements internationaux sortants, quelle que soit la devise, exécutés au sein de l'espace économique Européen, seule la mention SHA est acceptée. Si une autre instruction a été donnée, elle sera automatiquement changée en SHA.

² La partie néerlandaise.

³ Les paiements à destination des pays suivants ne sont pas acceptés : Syrie, Iran, Cuba, Corée du Nord et Soudan du Nord.

⁴ Tant pour des comptes de résidents que pour des comptes de non-résidents.

⁵ Frais du correspondant étranger (variables) non inclus.

¹ Tarifé dès la première opération.

8.6 Chèques EUR

Chèques domestiques

▪ Chèques circulaires : paiement en espèces	6,00
▪ Émission de chèques bancaires, par chèque	12,00
▪ Remise à l'encaissement de chèques domestiques, par chèque	2,00

Chèques internationaux

▪ Chèques tirés sur un compte ING en Belgique, émis à l'étranger :	
- Commission de paiement : 0,1 % du montant + TVA	min. 12,10 max. 121,00
- Commission de traitement, par chèque	14,00
▪ Chèques tirés sur un compte en dehors de la Belgique, déposés sur un compte ING en Belgique	
- Commission de paiement : 0,1 % du montant + TVA	min. 12,10 max. 121,00
- Commission de traitement, par chèque	9,68
- Frais d'expédition	6,20
- Frais du correspondant ¹	min. 6,05

Tarifs divers pour chèques domestiques et internationaux

▪ Opposition sur un chèque	50,00
▪ Copie d'un chèque	30,00
▪ Défaut de provision en compte pour un chèque	7,26
▪ Frais d'expédition	6,20

8.7 Bons de Greffe² EUR

▪ Commande carnet de 25 :	
- Tarif standard	45,07
- Tarif Privalis	10,89

¹ Le tarif diffère selon le correspondant et le pays.

² Émission en Belgique uniquement.

9. Cartes

9.1 Cartes EUR

▪ Retrait d'espèces par ING Card, MasterCard ING ou Carte Visa ING :		
- aux guichets automatiques : 1 % du montant retiré		+ 4,96*
- au guichet : 1 % du montant retiré		+ 6,96*
▪ Remplacement d'une carte de paiement ING, de dépôt ou de crédit perdue/volée ¹		9,99
▪ Échange d'une carte défectueuse		Gratuit
▪ Carte de dépôt supplémentaire ²		12,10
▪ Carte temporaire ⁵		9,00

9.2 Utilisation des cartes à l'étranger % du montant (hors TVA) EUR

Retraits d'espèces aux guichets automatiques

▪ Par carte de paiement ING (uniquement pour pays hors zone euro)		
- Rémunération banque étrangère	0,25	+ 1,82
- Commission de traitement, par retrait		+ 2,42
- Marge de change ³	1,90	
▪ Par ING Card, MasterCard ING ou Carte Visa ING		
- Frais sur retrait d'argent	1,00	+ 4,96*
- Marge de change (uniquement pour pays hors zone euro) ⁴	1,60	

Retraits d'espèces aux guichets d'une banque

▪ Par ING Card, MasterCard ING ou Carte Visa ING		
- Frais sur retrait d'argent	1,00	+ 6,96*
- Marge de change (uniquement pour pays hors zone euro) ⁴	1,60	

Paiement dans le commerce (uniquement pour pays hors zone euro)

▪ Par carte de paiement ING		
- Commission de traitement		0,61
- Marge de change ³	1,90	
▪ Par ING Card, MasterCard ING ou Carte Visa ING		
- Marge de change ⁴	1,60	

¹ Le remplacement de la première carte de paiement ING en cas de vol ou de perte est inclus pour le Compte Vert ING et le compte à vue Professionnel ING. Il est toujours gratuit pour le compte go to 18 et pour le compte Vert 18 - 25 ans (plus commercialisé depuis le 01/01/2016).

² voir aussi point 10.3.

³ Taux de change Maestro : veuillez contacter ING Info au 02 464 60 02.

⁴ Taux de change Visa/MasterCard : cours de change de la Banque centrale européenne le jour de la réception de la transaction.

⁵ Incluse dans le compte vert ING, le compte à vue Professionnel ING, le compte Vert ING 18 - 25 ans (plus commercialisé depuis le 01/01/2016) et le compte ING go to 18.

* TVA non due (voir p 5).

10. Autres tarifications

10.1 Compte service bancaire de base ING EUR

Compte service bancaire de base ING, par an 15,17

Celui-ci comprend :

- La tenue du compte (ouverture et clôture)
- Paquet de base : 36 opérations de débit manuelles
- Une carte avec service de paiement et de retrait en Belgique et en Europe
- Accès à Self'Bank, Home'Bank, ING Smart Banking et Phone'Bank
- Extraits de compte via Home'Bank ou par courrier postal

Tarif à la pièce à partir de la 37^e opération manuelle de débit

- Paiement par chèque 1,00
- Retrait au guichet :
 - Dans une agence avec Self'Bank 1,00
 - Dans une agence sans Self'Bank 0,00
- Virement papier standard (formulaire rose) 1,00
- Virement au guichet¹ 1,00

10.2 Compte Vert ING 18 - 25 ans EUR (plus commercialisé depuis le 01/01/2016)

Frais de tenue de compte

- Ouverture, fermeture de compte 0
- Tenue de compte, par an 0

Opérations

- Forfait annuel 0
 - Description du paquet de base :
 - Accès à Self'Bank, Home'Bank/Business'Bank, ING Smart Banking et Phone'Bank
 - Un nombre illimité d'opérations électroniques
- Paquet de base +**
1 carte avec service de paiement et de retrait
Extraits de compte via Home'Bank/
Business'Bank

Opérations électroniques

- Retrait au Self'Bank ou à un distributeur de billets ING (zone euro)
 - Paiement par carte de paiement ING (zone euro)
 - Virement électronique par Self'Bank, Home'Bank/Business'Bank ou ING Smart Banking
 - Domiciliation ou instruction permanente
 - Retrait dans un espace « self bank » non ING ou à un distributeur de billets (zone euro) non ING
- Inclus

Opérations de débit manuelles

- A partir de la 13^e opération :
- Paiement par chèque 1,00
 - Retrait au guichet :
 - Dans une agence sans Self'Bank 0
 - Dans une agence avec Self'Bank 1,00
 - Virement papier standard (formulaire rose) ou au guichet¹ 1,00

Taux créditeur, par an

- Taux à vue sur l'avoir moyen dépassant 2.500 euros¹ 0 %

Taux débiteur, par an

- Dépassement non autorisé (solde débiteur, sans crédit accordé, sur compte à usage privé)² Non autorisé (12,50 %)

Date de valeur

- Paiements
 - Retraits et versements
- } Valeur du jour

Cartes, par an

voir point 1.6, cfr. tarification des cartes pour le compte go to 18

Assurance, par an

- Assurance Compte espèces ING 4,80*

Courrier

- Extraits de compte (journaliers, hebdomadaires, mensuels)
 - À disposition en Home'Bank/Business'Bank 0
 - Envoyés par la poste 5,00* + frais de port
 - À disposition dans l'agence pour non-résidents (c/o guichet/boîte aux lettres) 50,00*/an

Opérations à distance

- Self'Bank
 - Accès et utilisation (voir 1.2) Inclus
- Home'Bank
 - Accès et utilisation (voir 1.2) Inclus
 - Accès à Internet : à charge du client
 - ING Card Reader 0³
 - ING Connectable Card Reader 42,35⁴
 - Module Home'Bank Offline, par an 72,60
- ING Smart Banking
 - Accès et utilisation (voir 1.2)¹ Inclus
 - Accès à Internet : à charge du client

¹ Clients non résidents hors UE : sur l'avoir moyen dépassant € 6.250.

² En outre, des frais de lettres de rappel seront applicables. Voir page 25 point 10.5 pour plus de détails.

³ Vous pouvez recevoir gratuitement jusqu'à 2 ING Card Reader par an. Tout ING Card Reader supplémentaire coûte € 25.

⁴ Votre ING Connectable Card Reader coûte € 42,35. Le premier ING Connectable Card Reader est gratuit si vous avez choisi l'option Business'Bank Premium.

* TVA non due (voir p 5).

¹ Paiement manuel exécuté par un collaborateur ING (tarifié dès la première opération) : + 9,68 euros

<ul style="list-style-type: none"> Business'Bank <ul style="list-style-type: none"> - Accès et utilisation (voir 1.2) - Accès à Internet : à charge du client - ING Card Reader - ING Connectable Card Reader - Option, par an <ul style="list-style-type: none"> → Privalis → Premium - Module Home'Bank Offline, par an 	Inclus 0 ³ 42,35 ² 0 60,50 60,00 (HTVA)
<ul style="list-style-type: none"> Phone'Bank <ul style="list-style-type: none"> - Accès et utilisation (voir 1.2) - Communication téléphonique : à charge du client 	Inclus

10.3 Services soumis à un tarif spécifique EUR

Versements

<ul style="list-style-type: none"> Versements complexes⁴ Remise⁵ de pièces de monnaie en euro au guichet <ul style="list-style-type: none"> - à partir du 4^e sac, par an - associations caritatives (ayant un compte ING) Service Dépôt Self'Bank <ul style="list-style-type: none"> - Avec la carte de paiement ING (nombre illimité de versements) - Avec une carte de dépôt ING <ul style="list-style-type: none"> - forfait annuel (nombre de versements illimité) - forfait annuel par carte de dépôt ING 	7,26 0 4,00/sac 0 0 0 108,90 12,10
---	---

10.4 Bancontact et Terminaux

Les tarifs sont disponibles dans la brochure "Tarif des principales opérations bancaires des personnes morales" au **point 4 (Bancontact et Terminaux)** et sur www.ing.be/merchantservices

¹ Le client doit aussi disposer d'un abonnement Home'Bank/Business'Bank (également gratuit), afin de pouvoir utiliser ING Smart Banking.

² Votre ING Connectable Card Reader coûte 42,35 euros. Le premier ING Connectable Card Reader est gratuit si vous avez choisi l'option Business'Bank Premium.

³ Vous pouvez recevoir gratuitement jusqu'à 2 ING Card Reader par an. Tout ING Card Reader supplémentaire coûte 25 euros.

⁴ Versements répétitifs dont le traitement prend beaucoup de temps, ce qui peut par conséquent occasionner des files d'attente en agence.

⁵ Possible uniquement via un sac adéquat fourni par ING, maximum 10 kg/sac.

10.5 Tarifs divers EUR

Dossiers succession

<ul style="list-style-type: none"> Droit de dossier¹ Transmission de dossier à la suite d'une enquête visée à l'art. 100 du Code des droits de succession (Région de Bruxelles-Capitale et Région wallonne) ainsi qu'aux art. 3.13.1.3.1, §1-§6-§7 et art. 3.13.1.2.5, al. 3 du Code flamand de la Fiscalité « Vlaamse Codex Fiscaliteit » - (Région flamande). Inventaire coffre-fort 	151,25 151,25 30,25
--	---------------------------

Délivrance d'attestations

<ul style="list-style-type: none"> Attestations qui peuvent être demandées via Business'Bank et Telelink Online (excepté les « attestations experts comptables et réviseurs d'entreprises ») Tarif maximum par attestation 	0 181,50
--	-------------

Recherches

<ul style="list-style-type: none"> Tarif maximum par heure et par préposé affecté aux recherches 	60,50
---	-------

Duplicata extraits de compte, par 12 mois	30,00 ²
--	--------------------

Frais de lettres de rappel, liés à un dépassement non autorisé sur un compte à usage privé³ ou professionnel (solde débiteur sans crédit accordé ou au-delà du crédit accordé)

<ul style="list-style-type: none"> Lettre simple Lettre recommandée 	7,50 + frais postaux (+ TVA) ³ 7,50 + frais postaux (+ TVA) ³
---	--

Frais de dossier d'un contrat Escrow Account standard (3 versions existantes)	500,00 euros à l'ouverture
--	----------------------------

Frais de dossier d'un contrat Escrow Account "sur mesure" :	150,00 par heure de travail prestée par un membre du personnel ING
--	--

Frais liés aux comptes dormants

<ul style="list-style-type: none"> Recherche des titulaires de comptes dormants (consultation du Registre National des personnes physiques et/ou de la Banque-Carrefour de la sécurité sociale, envoi des lettres simples et/ou recommandées, suivi et gestion) 	10% de la totalité des avoirs des comptes dormants ou de leur contre-valeur (devises, titres) au moment du début des recherches avec un maximum de 200 euros/personne.
--	--

¹ Ne s'applique pas quand le défunt était âgé de moins de 18 ans au moment du décès.

² Prix pour une période de 12 mois consécutifs.

³ 21 % de TVA à ajouter sur le montant total, en cas de compte sans crédit accordé.

Maximum un envoi par mois sera compté pour un compte à usage privé avec crédit accordé.

11. Coffres-forts

EUR

Le loyer du coffre est composé d'un montant fixe (50,00 euros) et d'un montant par dm³ (1 euro/dm³). Le montant total est plafonné à 500 euros.

Exemples : loyer annuel pour :

Coffre de 11 cm H, 31 cm L, 50 cm P (17 dm ³)	67,00
Coffre de 20 cm H, 30 cm L, 50 cm P (30 dm ³)	80,00
Coffre de 30 cm H, 30 cm L, 50 cm P (45 dm ³)	95,00
Coffre de 20 cm H, 60 cm L, 50 cm P (60 dm ³)	110,00

Autres services

- Assurance du contenu : comprise dans le loyer	0
- Fracture d'un coffre à la suite de la perte de la clé, à partir de	302,50
- Recherche du code secret, à partir de	151,25
- Frais administratifs pour fracture d'un coffre ou recherche du code secret	60,50
- Déplacement d'un technicien sans intervention (vu l'absence du client) pour la fracture d'un coffre ou la recherche du code secret.	121,00

12. Wealth Analysis & Planning

12.1 Société civile

EUR

Constitution & transformation

▪ Sur la base de statuts standard ING	500,00 par opération
▪ Sur la base de statuts sur mesure	750,00 par opération

Gestion

▪ Sur la base de statuts standard ING	300,00 par an
▪ Sur la base de statuts sur mesure	750,00 par an

12.2 Donation

EUR

Donation simple

200,00 par opération

- Hors planning financier/pas de mineurs/pas de non-résidents
S'il y a 2 donateurs : seulement des époux ou des cohabitants
- Une clause ou une combinaison des clauses suivantes :
 - Clause de droit de retour conventionnel
 - Avance sur héritage
 - Rente viagère
 - Intervention du conjoint non donateur
 - Révocation d'une donation à charge de rente viagère

Donation complexe (toute donation qui n'est pas simple)

300,00 par opération

12.3 Plan financier

EUR

1.500,00 par plan

12.4 Calcul de la succession avec simulation des différents scénarios

200,00 par calcul

12.5 Question juridique/fiscale

EUR

(temps de traitement : max. 3 heures)

300,00 par question

12.6 Accompagnement chez des conseillers externes/ un notaire/un avocat

EUR

(max. 3 heures)

300,00 par prestation

12.7 Intervention comme tiers créancier dans le cadre d'une donation, y compris la rédaction de l'acte de gage

EUR

350,00 par opération

Autres dépliant ou brochures tarifaires à votre disposition :

- Tarif des principales opérations bancaires des personnes morales
- Tarif des crédits documentaires, encaissements documentaires et lettres de change internationales et garanties
- Tarif des principales opérations sur valeurs mobilières

Le présent tarif ne vaut pas offre de contracter.

1. Les relations entre la banque et son client étant basées sur la confiance réciproque, ING se réserve toujours le droit de ne pas contracter.
2. ING se réserve le droit de modifier ses tarifs dans le respect des dispositions légales et réglementaires. À ce moment, une nouvelle brochure, datée, sera publiée. Veuillez vérifier que vous disposez bien de la brochure la plus récente.
3. Les tarifs mentionnés dans les dépliant et brochures sont des tarifs de base. Il peut y être dérogé par une convention spéciale conclue entre vous et ING dans le cas d'opérations importantes ou de situations particulières.
4. Les assurances présentées dans le présent tarif vous sont proposées par :
Intermédiaire d'assurances :
ING Belgique SA, courtier en assurances, inscrit à la FSMA sous le numéro de code 12381A. Siège social : Avenue Marnix 24, B-1000 Bruxelles RPM Bruxelles - TVA BE 0403.200.393 - www.ing.be - BIC : BBRUBEBB - IBAN : BE45 3109 1560 2789.
Assureur :
NN Insurance Belgium SA, entreprise d'assurances, agréée par la BNB sous le numéro 2550. Siège social : Airport Plaza Montreal Building, Da Vincilaan 19, B-1831 Diegem - www.nn.be - RPM Bruxelles - TVA BE 0890.270.057 - BIC : BBRUBEBB - IBAN : BE28 3100 7627 4220.
5. L'ING Global Assistance est un contrat d'adhésion par lequel le titulaire d'une ING Visa Gold ou ING MasterCard Gold adhère contre paiement au contrat d'assurance conclu par ING Belgique avec Inter Partner Assistance SA (compagnie d'assurance agréée sous le numéro de code 0487, avenue Louise 166, Boîte 1, B-1050 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0415.591.055 - BIC : BBRUBEBB - IBAN : BE66 3630 8057 8243). En sa qualité d'assuré, le titulaire de l'ING Visa Gold ou ING MasterCard Gold bénéficie de la couverture acquise en vertu du contrat d'assurance précité. Le descriptif de la couverture est indiqué dans les conditions générales de l'ING Visa Gold ou ING MasterCard Gold disponible sur ing.be ou dans les agences ING.

Pour une information complémentaire ou une plainte éventuelle, vous pouvez prendre contact avec votre agence ou avec le service Complaint Management d'ING. Adresse : ING Complaint Management - Cours Saint-Michel 60, B-1040 Bruxelles - E-mail : plaintes@ing.be - Tél. : 02 547 61 02 - Fax : 02 547 83 20.

ING Belgique SA - Banque - avenue Marnix 24, B-1000 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA : BE 0403.200.393
BIC : BBRUBEBB - IBAN : BE45 3109 1560 2789. Éditeur responsable : Marie-Noëlle De Greef - Cours Saint-Michel 60, B-1040 Bruxelles © Editing Team & Graphic Studio - ING Belgique - Z45067F - 10/18